



Compte-rendu des échanges du 28/04/2023 Mettre en place un petit troupeau ovin de diversification Le Battement d'Ailes – Cornil (19)

Ce document est un compte-rendu subjectif des échanges et des expériences des personnes présentes, il ne saurait remplacer une visite et une discussion sur le lieu et avec les paysan.nes concerné.es.

Attentes des paysan.nes :

- Que faire des mâles et des agneaux ?
- Gestion de l'alimentation : diversification de l'alimentation quand on est à court de prairies, gestion du pâturage ?
- Gestion du temps quand pluriactivité sur et hors de la ferme
- Mise en place du désaisonnement
- Gestion du parasitisme
- Choix de la race
- Comment déplacer son troupeau ?
- Quels signes pour intervenir au bon moment lors des agnelages ?
- Créer un groupe d'échanges et de formation entre éleveur.euses

Table des matières

1. Créer un troupeau ovin.....	2
1.1. Choix de la race.....	2
1.2. Aspects légaux	2
1.3. Préparation de l'accueil.....	3
1.4. Savoir-faire à acquérir pour être autonome et éviter des frais véto :	3
1.5. Gestion du quotidien.....	3
2. Alimentation du troupeau.....	4
2.1. Pâturage.....	4
2.2. Valorisation des sous-bois.....	4
2.3. Haies et arbres fourragers.....	4
2.4. Complémentation.....	5
2.5. Pâturage tournant plurispèces.....	5



Association SAEL (Systèmes Agroécologiques en Limousin)
Animation et compte-rendu : mathilde.gauchet@civam.org



RÉGION
Nouvelle-
Aquitaine



3. Santé du troupeau.....	5
3.1. Béliers et reproduction.....	5
3.2. Agnelages	5
3.3. Observations et suivi sanitaire.....	6
4. Perspectives.....	6
4.1. Ressources évoquées.....	6
4.2. Temps d'échanges à venir.....	7

1. Créer un troupeau ovin

1.1. Choix de la race

Race	Valorisation des milieux	Rusticité	Produits
Ouessant	Légères ; Chargement de 12 à 15 brebis/Ha possible ; Pas de valorisation des sous-bois ;	Possible d'effectuer 0 traitement et 0 parages des onglons	Laine - Viande : très petite carcasse 1 seul agneau
Solognotes	Mangent les troncs ; Défonce les sous-bois par leur lourdeur ;		Laine ++
Limousines	Feuilles ; Ecorces de certains arbres ; Châtaignes, glands ;	Les limousines noires sont les moins sélectionnées et sont moins fragiles ;	50 à 60kg de poids vif*
Shropshire	Pas d'appétence pour les écorces ; Appétence pour la vigne, les haies fruitières ;	Lourdeur de certaines bêtes (mâles ou femelles) peut conduire à des retournement des animaux et fermentations de la paille, et peut rendre la manipulation compliquée pour l'éleveur ;	

*Cours actuel de la viande ovine : 7,80€/kg poids vif en AB pour des carcasses moyenne de 17 à 18kg de viande sur des races allaitantes (sauf Ouessant).

Lors de l'achat des animaux :

- Faire une première visite sans acheter ;
- S'assurer des pratiques de l'éleveur : détermine le comportement des brebis, leurs habitudes de manipulation ou d'alimentation + épigénétique ;
- S'assurer du respect des caractères de la race si c'est ce qu'on recherche.
-

1.2. Aspects légaux

Documents obligatoires pour déclarer un troupeau :

- Document de circulation pour aller d'un endroit A à un endroit B ;
- Résultats de prise de sang de troupeau indemne de la brucellose. Non nécessaire si le troupeau est inférieur à 6 animaux de + de 6 mois.



Association SAEL (Systèmes Agroécologiques en Limousin)
Animation et compte-rendu : mathilde.gauchet@civam.org



RÉGION
Nouvelle-Aquitaine



Déclarer un vétérinaire référent ;

Inscription du troupeau au près de l'IDELE et de la Chambre : génère un numéro de cheptel, déclaration obligatoire même sans statut agricole. Ces démarches sont payantes.

Déclaration PAC optionnelle :

- Aides UGB si troupeau >50 mères ;
- 800€/Ha si déclaration en verger (qu'on peut faire pâturer!).

Dans la pratique, il n'y a pas de contrôle sur les petits élevages. Pour un élevage familial, ne pas déclarer le troupeau simplifie et réduit les coûts de l'abattage et permet de vendre la viande à un prix plus bas (solidarité).

1.3. Préparation de l'accueil

Clôtures :

- Fixes sans électricité : c'est reposant car pas besoin de faire des parcs une fois les clôtures mises en place, pas d'achat de batteries ;
- Ou amovibles avec électricité : achat de batterie, permet la circulation de la faune sauvage en dehors du parc, les déplacements de l'éleveur poussent à l'observation du paysage ;
- Dans tous les cas choisir un filet ou grillage à mouton.

Création d'un abri, d'une bergerie :

- On peut construire ou acheter des abris mobiles qui peuvent être déplacés en petits tracteurs.

1.4. Savoir-faire à acquérir pour être autonome et éviter des frais véto :

- Bouclage de l'oreille ;
- Injections : celles qui sont plutôt simple à réaliser soi-même sont les injections intramusculaires et sous-cutanées / celles qui sont plus compliquées sont les injections intraveineuses. ;
- Parage des onglons ;
- Contention ;
- Tonte manuelle avec une force. C'est faisable si 30 à 50 brebis max. L'astuce est de la faire glisser comme une tondeuse. On tont mieux quand les brebis reviennent en suie avant l'été. Ne pas tondre quand elle est humide.

1.5. Gestion du quotidien

1 visite par jour, sauf en période d'agnelage

Pour un troupeau de 10 moutons Ouessant, compter entre 20 min et 1h30 lorsqu'il y a besoin de changer de parcelles.

Au-dessus de 100 brebis, le troupeau se divise naturellement



Association SAEL (Systèmes Agroécologiques en Limousin)
Animation et compte-rendu : mathilde.gauchet@civam.org



RÉGION
Nouvelle-
Aquitaine



2. Alimentation du troupeau

2.1. Pâturage

Délai de retour :

- Rechercher une rotation sur 5 semaines car les cycles des principaux parasites sont de 3 semaines ;
- A associer avec la notion de chargement : les parasites se logent dans les 5 premiers cm de l'herbe en hauteur. Donc plus on retourne, plus on a de chance d'avoir des parasites.

Certains éleveurs préfèrent toujours laisser du foin à disposition du troupeau : elles s'autorégulent et consomment peu de foin // quand l'herbe est riche, les brebis accumulent moins de sels minéraux et le foin permettrait de corriger cela.

Laisser des éléments dans la prairie pour que les brebis puissent se gratter. Sinon elle se grattent en se roulant par terre et peuvent rester bloquées sur le dos quand elles sont grasses, et mourir d'une fermentation de la panse.

Pascal applique une pression de pâturage forte en hiver ce qui le dispense de passer le giro.

Prairies semées :

- Tester le sainfoin sur les sols non acides ou le grand épautre vêtu ;
- Dans une logique d'engraissement, les éleveurs nourrissent les brebis 1/3 céréales, 1/3 d'aliment, 1/3 de luzerne déshydratée.

2.2. Valorisation des sous-bois

- Entretien des sous-bois ;
- Consommation des glands et feuilles mortes qui sont riches en tanins et en énergie ;
- Ombrage en été ;
- Lieu pour se gratter ;
- Astrid suggère que le pâturage avec des Aubrac apprend au bélier Shropshire à aller dans les sous-bois.

2.3. Haies et arbres fourragers

Feuillages :

- Contenant des tanins qui renforcent l'immunité des brebis ;
- Quand les brebis n'ont pas d'arbres dans leur parc, Astrid et Pascal apportent des feuillages en bouquet (= fagots verts) ou des orties coupées.

Haies fruitières :

- Essences : mûrier blanc, frêne, polonya, eleagnus persistant, châtaigner, noisetier
- La consommation des brebis forme des trognes de façon naturelle.

Verger pâturé :

- Voir CR de la journée d'échange aux Prés de Sagne



Association SAEL (Systèmes Agroécologiques en Limousin)
Animation et compte-rendu : mathilde.gauchet@civam.org



RÉGION
Nouvelle-Aquitaine



- Gaines réemployables à acheter chez Arbres et Paysages

2.4. Complémentation

Astrid laisse à disposition les compléments suivants :

- Argile : les brebis recherchent la bentonite
- Sels mélangés aux clous de girofle
- Huiles essentielles si pathologie
- Charbon
- Quand le sol est pauvre en sélénium (un élément important pour la délivrance), on peut en fournir
- Cure de vinaigre de cidre et d'ail dans l'eau.

2.5. Pâturage tournant plurispèces

Permet de mettre le béliet avec un autre troupeau ;

Succession mise en place par Astrid :

- Bovins : consomment herbes jusqu'à 3 feuilles
- Ovins : consomment hauteur d'herbe intermédiaire.
- Équidés : consomment l'herbe rase <4 cm

3. Santé du troupeau

3.1. Béliers et reproduction

Quand les brebis peuvent-elles à nouveau être gestantes ?

- La saison de reproduction normale pour les ovins est l'automne quand les jours raccourcissent.
- Elles peuvent devenir gestante de juin (soit 2 mois après l'agnelage, voire parfois avant comme chez Pascal !) à décembre. Dès que le béliet est avec les brebis, on peut s'attendre à une gestation.

Désaisonnement = faire agneler en dehors du printemps :

- Pascal : décale ses agnelages pour avoir des naissances hivernales (janvier-février) permettant de ne plus avoir d'agneaux en période de sécheresse estivales où l'herbe vient à manquer ;
- La période de Pâques a de moins en moins d'influence sur la consommation d'agneaux. Dans un élevage avec un objectif de production de viande, il faut plutôt regarder le stock d'herbe.

1 béliet pour 30 brebis.

3.2. Agnelages

Expériences d'agnelages en plein air avec Shropshire :



Association SAEL (Systèmes Agroécologiques en Limousin)
Animation et compte-rendu : mathilde.gauchet@civam.org



RÉGION
Nouvelle-Aquitaine



- Les brebis s'isolent du troupeau. Difficile pour l'éleveur de savoir où elles sont.
- Agnelage arrive au crépuscule, la nuit ou à l'aube
- 1 agneau pour les premières gestations, ensuite souvent 2 agneaux ;
- C'est avec l'expérience que l'éleveur apprend à intervenir au bon moment lors des agnelages.

Suivi du poids des agneaux : la technique est de peser à 10, 30 et 70 jours. L'accroissement de 10 à 30 jours donne la valeur laitière de la mère et l'accroissement de 30 à 70 jours la valeur viande de l'agneau.

Sevrage :

- Étaler le sevrage dans le temps pour éviter les mammites.
- Sur un troupeau familial on laisse les mères décider quand elles sèvent leurs petits.

Caudectomie = fait de couper les queues des petits avec des élastiques à la naissance :

- Permet de voir l'arrière et la vulve au moment de l'agnelage, d'avoir un aspect plus propre au moment de la mise à l'herbe. Peut surtout rassurer l'éleveur !
- La queue a deux fonctions : c'est le prolongement de la colonne vertébrale et elle permet l'équilibre de l'animal, elle chasse les mouches quand il fait chaud.

3.3. Observations et suivi sanitaire

Prophylaxie = étude des fèces qui permet de connaître la présence de parasite et la résistance de l'animal à ceux-ci.

Grande douve → se constate en autopsie

Petite douve = fourmis dans les herbes qui traversent le foie et provoque une cyrrhose.

- On peut voir un gloitre apparaître ;
- On entend glouglou dans le ventre de la brebis quand on la soulève, mais elle va certainement déjà mourir.

4. Perspectives

4.1. Ressources évoquées

* [Phytothérapie et aromathérapie chez les ruminants et le cheval, éditions Femenvet](#)

* Le Mouton → base de la physiologie et de la gestion d'un troupeau ovin

* Revue de littérature : utilisation des tanins pour l'alimentation des ovins pour prévenir le parasitisme, Université du Québec, 2015

* Groupe analyse de copro à l'ADEAR Limousin → Mathilde se renseigne

* Sur les haies fourragères :

- Ouvrage de Jérôme Goust + journée de formation « Les haies fourragères : développer et pérenniser cette ressource » le 13 septembre 2023 à Espartignac (19) organisée par l'ADEAR
- Arboretum de Sarlande à visiter : retour d'expérience sur les essences fourragères et plus largement sur les essences qui permettent l'adaptation au changement climatique
- Publications de l'INRAE de Lusignan (16)



Association SAEL (Systèmes Agroécologiques en Limousin)
Animation et compte-rendu : mathilde.gauchet@civam.org



RÉGION
Nouvelle-
Aquitaine



4.2. Temps d'échanges à venir

Date	Automne 2023	2024	2024	?
Référent	Pascal	Astrid	Didier, Astrid	Alex
Contenu	Co-conception de haies	- alimentation - préparation à la mise bas - connaissance des parasites et anatomie	Manipulation des brebis : gestes et outils	Mise à mort
Intervenant		GIE Zones Vertes	Chez Didier et Axel ?	



Association SAEL (Systèmes Agroécologiques en Limousin)
Animation et compte-rendu : mathilde.gauchet@civam.org



RÉGION
**Nouvelle-
Aquitaine**

